LP Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel :

Parcours Préservation & mise en valeur du patrimoine bâti

Code diplôme : 250 342 08

OF UNION
Pôle universitaire d'ingénierie d'Orsay
91405 ORSAY CEDEX
Tél : 01.69.15.32.52/ www.cfa-union.org

Mobilité internationale du CFA UNION
Cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne

SOMMAIRE

Vos contacts P.1

Les dates clefs de la formation p.2

Présentation du diplôme :

- Condition d'admission P.3

- Objectifs de la formation P.4

- Compétences acquises P.5

- Modalités d'organisation P.6

- Modalités de sanction du diplôme P.7

- Durée de la formation P.7

Le programme P.8

Le calendrier d'alternance P.9

Les moyens humains P.10

Fiche RNCP P.11-18

VOS CONTACTS

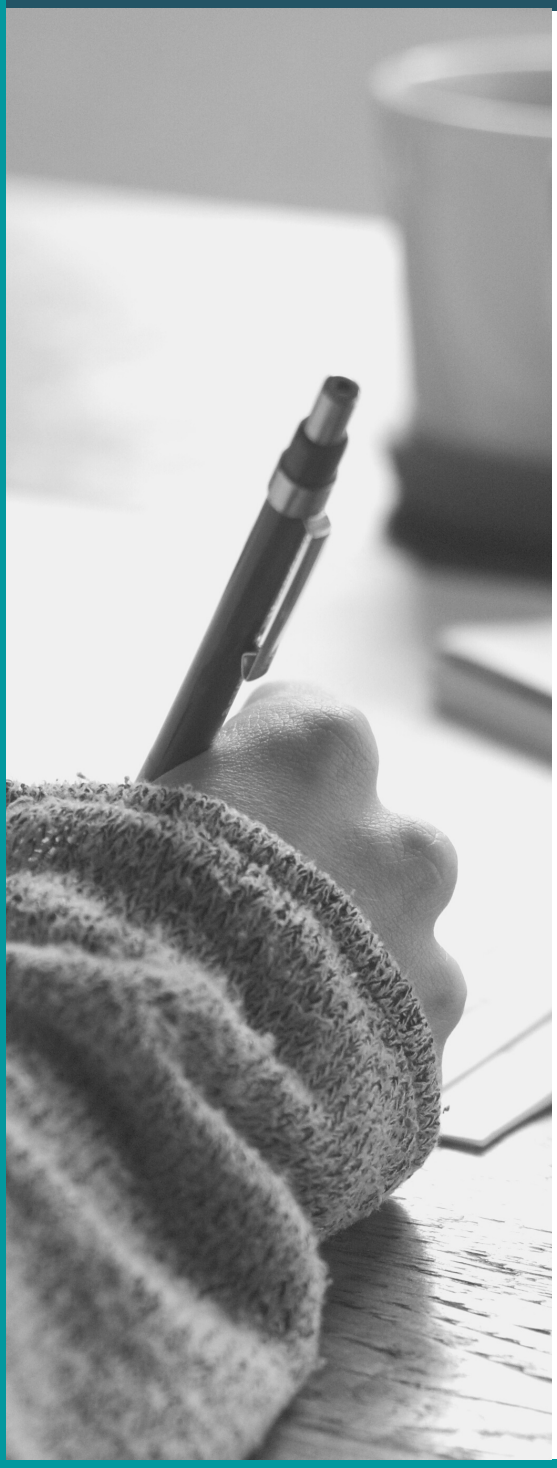

• Contacts Pédagogiques

Responsables de la formation :

Beatriz MENENDEZ

Tél : 01.34.25.73.62 Beatriz.menendez@u-cergy.fr

Secrétariat pédagogique :

Audrey LEBLANC 01 34 25 73 05 audrey.leblanc@cyu.fr

Lieu de la formation : UFR SCIENCES ET TECHNIQUES – Dépt Géosciences et environnement – 5 mail Gay Lussac – NEUVILLE S/OISE – 95 031 CERGY PONTOISE

• Contacts CFA

Conseiller formation :

Aurélie SILVA

Tél : 01.69.15.32.52 / aurelie.silva@cfa-union.org

Service financier :

Hanane AABOU

Tél : 01.69.15.35.24 / hanane.aabou@cfa-union.org

Référent handicap :

Sylvie CYPRIEN

Tél : 01.69.15.56.21 / sylvie.cyprien@cfa-union.org

Adresse postale : CFA UNION Pôle universitaire d'ingénierie d'Orsay – bâtiment 640 – 91405 ORSAY Cedex

DATES CLEFS DE LA FORMATION

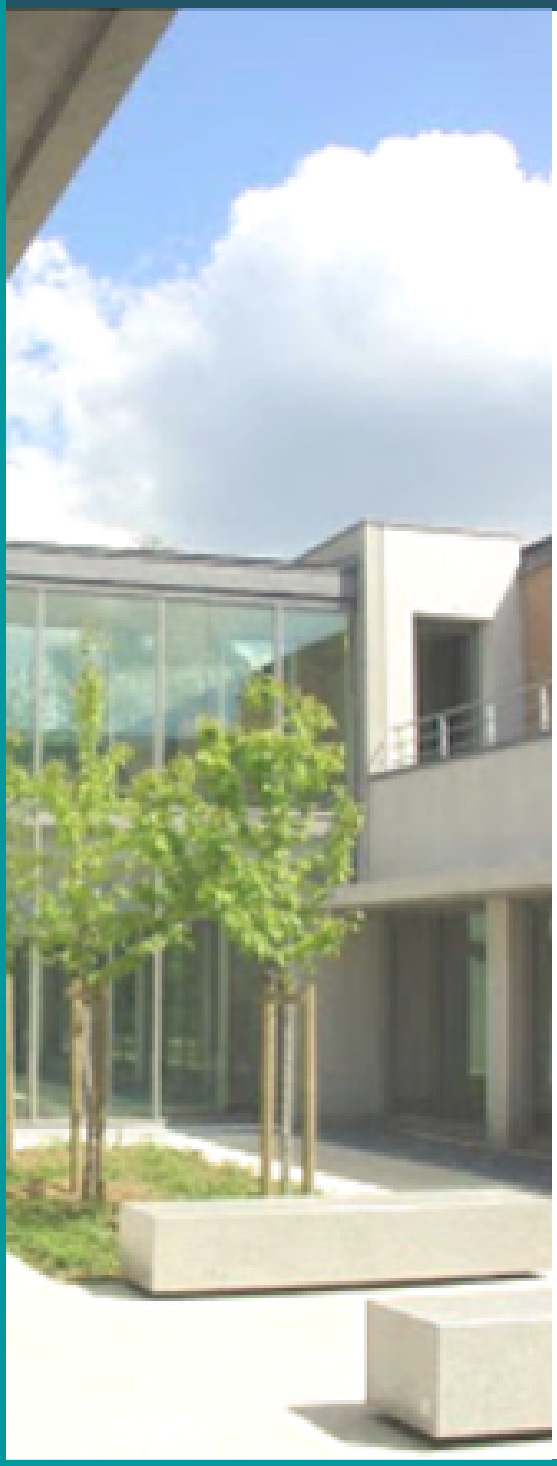

- **Recrutement**

Accès ouvert aux titulaires d'un diplôme Bac+2 :

- DUT Génie civil, BTS : Bâtiment, Charpente-couverture, Design d'espace, économie de la construction, Géologie appliquée, L2 ou licence: LLSHS histoire, Histoire de l'art, Géologie, SVT, Sciences et Technologies

Modalités : sur dossier et entretien

- Date de la formation : 01/09/2021 au 31/08/2022
- Réunion d'information destinée aux stagiaires : NC
- Date de la rentrée universitaire 01/09/2021

Présentation du diplôme

- **Conditions d'admission :**

Accès ouvert aux titulaires d'un diplôme Bac+2 :
- DUT Génie civil

- BTS : Bâtiment, Charpente-couverture, Design d'espace, économie de la construction, Géologie appliquée.

- L2 ou licence: LLSHS histoire, Histoire de l'art, Géologie, SVT, Sciences et Technologies

Modalités : sur dossier et entretien

- **Objectifs de la formation :**

En cours :

- Consolidation des connaissances en matière de patrimoine historique, architectural et archéologique
- Identification des problèmes spécifiques au bâti ancien, en termes de structures et de matériaux
- Apprentissage des protocoles de rénovation et de restauration
- Acquisition des connaissances nécessaires pour gérer un dossier de restauration de bâti ancien
- Identification des acteurs du patrimoine

En entreprise :

- Suivi d'un dossier opérationnel
- Relevés in situ, analyse et restitution de données
- Encadrement des ouvriers sur un chantier de restauration
- Mise au point de protocoles de restauration
- Elaboration de méthodologies d'étude des caractéristiques des matériaux en laboratoire.

- **Les compétences acquises durant la formation :**

L'objectif de la licence "préservation et mise en valeur du patrimoine bâti" est de former des professionnels spécialisés dans les domaines touchant au patrimoine bâti tant dans ses dimensions historiques qu'administratives ou techniques.

Au regard des demandes émanant de la profession, il importe notamment que cette formation permette l'acquisition des compétences suivantes :
Concernant les édifices et leur restauration :
- Maîtriser la reconnaissance des styles architecturaux et en identifier les matériaux constitutifs et les techniques de construction associées ;
- Réaliser une étude préalable complète allant de la reconnaissance des désordres et altérations à l'explication de leurs causes ;
- Savoir définir et concevoir les protocoles de restauration idoines.
Concernant l'aspect administratif et réglementaire des opérations de restauration et de mise en valeur du patrimoine :

-Maîtriser la conduite de dossier de mise en valeur et de gestion du patrimoine bâti (aspects financiers, juridiques et fiscaux) ;
-Savoir orienter les décideurs vers des opérations de sauvegarde, de préservation ou de restauration du patrimoine.
-Concernant l'environnement professionnel et la vie de l'entreprise :
-Connaître les différents acteurs du patrimoine et en découvrir les métiers ;
-Connaître le fonctionnement des entreprises pour une insertion rapide ;
-Apprendre à coordonner les différents intervenants (historiens, architectes, élus locaux, techniciens du patrimoine) d'une opération de restauration.

➢ Modalités d'organisation de la formation

UE	Crédits européens	Coefficients	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée totale d'enseignement en présentiel (en heures)	Modalités de l'enseignement (cours/TD/TP)
UE1	5	5	Harmonisation des prérequis	Histoire de l'art Génie Civil	80 heures	CM/TD
UE2	10	10	Disciplines transversales	Techniques d'expression, communication et management, outils informatiques, certification et qualité, langue appliquée Recherche documentaire	130 heures	CM/TD
UE3	10	10	L'étude du patrimoine	Patrimoine historique, architectural et archéologique ; les acteurs du patrimoine, législation et réglementation ; aspect économiques d'une opération de restauration ; conception de projet de mise en valeur du patrimoine	105 heures	CM/TD
UE4	12	12	Les techniques de restauration	Les matériaux et la typologie du patrimoine bâti ; Etude diagnostique préalable ; techniques de restauration ; techniques du métré et du relevé	155 heures	CM/TD
UE 5	8	8	Professionnalisme	Projet tuteuré	90 heures encadrées	Projet
UE6	15	15	Expérience professionnelle	Stage ou activité en entreprise	36 semaines * 35h	

- **Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme**

Celles-ci respectent en tous points les conditions décrites dans les Articles 10 et 11 de l'Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la Licence professionnelle :

Art. 10. - La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Art. 11. - La licence est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle

Pour chaque module faisant partie des Unités d'Enseignement, la note du module est obtenue à partir des notes de contrôle continu durant la période d'enseignement et, éventuellement, de la note d'un devoir surveillé et/ou d'un mini projet à la fin de l'enseignement du module.

La note du module (NM) est la moyenne arithmétique de ces notes.
La moyenne (MUE) de l'UE est obtenue après utilisation des coefficients et notée sur 20.
La moyenne générale (MG) est obtenue avec la moyenne des UE (MUE) affectée des coefficients et notée sur 20.

Si la moyenne générale est supérieure ou égale à 10 le diplôme est attribué sinon un jury statuera sur le cas.

Lorsqu'il n'a pas satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.
Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

- **Durée de la formation /an**

560 h /an

Programme simplifié de la formation

Unité d'harmonisation	Structures Acteurs de la construction Contraintes législatives Chantier de travaux Matériaux du bâti ancien Histoire de l'art / Archéologie Recherche documentaire	80 h
Disciplines transverses	Techniques d'expression Communication et management Outils informatiques Certification et qualité Anglais Recherche documentaire	125 h
Etude du patrimoine	Patrimoine historique, architectural et archéologique Acteurs du patrimoine Aspects techniques et économiques d'une opération de restauration Législation et réglementation Mise en valeur du patrimoine	105 h
Techniques de restauration	Matériaux et typologie du patrimoine bâti Diagnostic préalable Protocoles de restauration Techniques de chantier : le métré et le relevé	150 h
Projet tuteuré		100 h
Activités en entreprise		
TOTAL		560 h

Calendrier de la formation 2021 22

Calendrier 2021/22 LP PMVPB

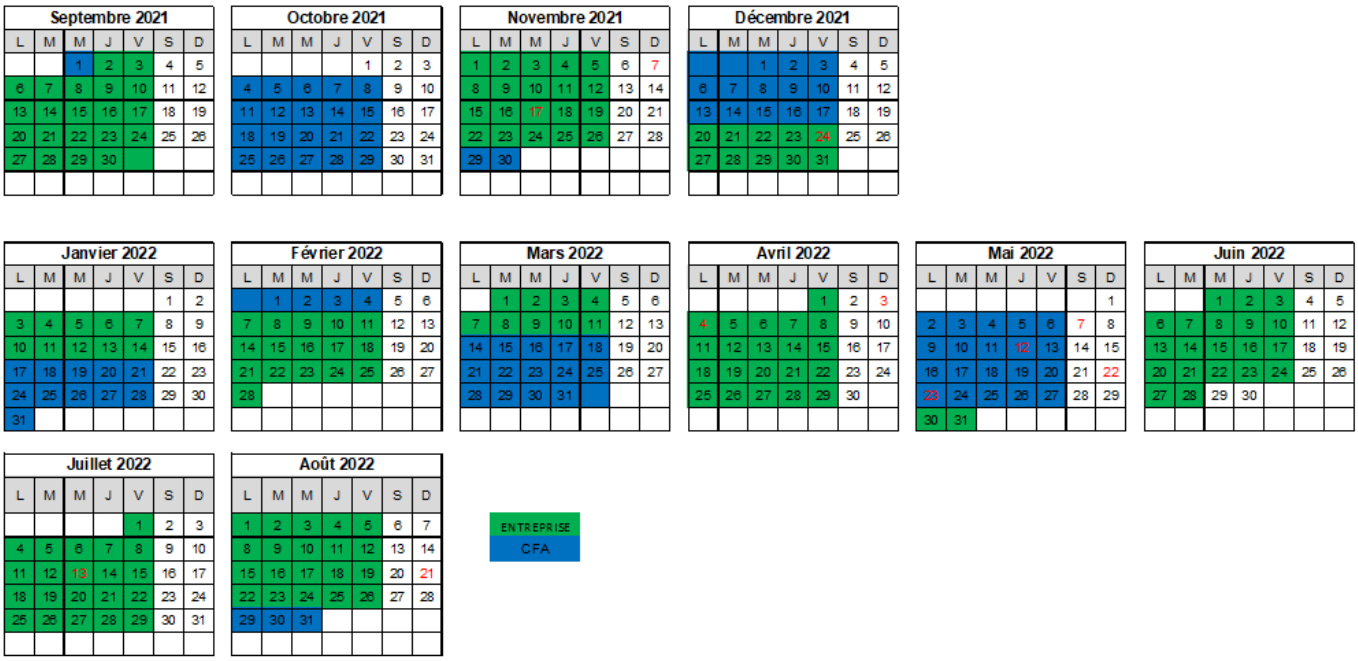

Les moyens humains

- L’équipe pédagogique

Sur demande

Fiche RNCP

N° de fiche
RNCP29986

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 6
Code(s) NSF :

- 342 : Développement et protection du patrimoine culturel
- 335t : Animation touristique et culturelle

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

certificateur(s)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
Université de Guyane	-	http://www.univ-guyane.fr
Université de Limoges	-	http://www.unilim.fr
Université Paul Valéry - Montpellier 3	-	http://www.univ-montp3.fr
Université de Franche-Comté - Besançon	-	http://www.univ-fcomte.fr
Université de Bourgogne - Dijon	-	http://www.u-bourgogne.fr
Université d'Evry-Val-d'Essonne	-	http://www.univ-evry.fr
Université Grenoble Alpes	-	-
Université de Nimes	-	http://www.unimes.fr
Université de Rennes 2	-	-
Université Jean Jaurès - Toulouse 2	-	http://www.univ-tlse2.fr
Aix-Marseille Université	-	http://www.univ-amu.fr
Le Mans université	-	-
Université de Picardie Jules Verne - Amiens	-	http://www.u-picardie.fr
université de Nice	-	-

Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes	-	-
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	-	-

Résumé de la certification

Activités visées :

- Aide à la mise en place d'une médiation du patrimoine matériel immatériel
- Interface entre ingénierie de développement et politiques d'aménagement
- Élaboration et mise en œuvre de produits touristiques à contenus patrimoniaux
- Participation au recensement et à la mise en valeur des éléments architecturaux, patrimoniaux et paysagers d'un territoire
- Information et sensibilisation des publics aux ressources patrimoniales d'un territoire
- Animation des lieux culturels ou des sites patrimoniaux publics ou privés
- Contribution à l'administration et au montage d'un projet ou d'un évènement culturel patrimonial
- Analyse des publics et de leurs besoins

Compétences attestées :

• Maîtriser suffisamment de codes architecturaux nécessaires à la protection/valorisation patrimoniale

• Gérer un projet culturel: gestion et aménagement de structures culturelles, évènementiel associé, animation du patrimoine culturel
• Coordonner les différents acteurs d'une opération patrimoniale
• Contribuer à la conduite d'un projet patrimonial : diagnostiquer, définir, planifier, budgétiser, piloter et évaluer
• Maitriser les méthodologies de recherche nécessaires pour l'acquisition des éléments nécessaires à la valorisation du patrimoine

· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.

· Développer une argumentation avec esprit critique.

· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.

· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.

· Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

· Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

· Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Blocs de compétences

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP29986BC01 Usages numériques	· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.	
RNCP29986BC02 Exploitation de données à des fins d'analyse	· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.	
RNCP29986BC03 Expression et communication écrites et orales	· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.	

RNCP29986BC04 Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.	
RNCP29986BC05 Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.	
RNCP29986BC06 Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	• Maîtriser suffisamment de codes architecturaux nécessaires à la protection/valorisation patrimoniale	
RNCP29986BC07 Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation	• Gérer un projet culturel: gestion et aménagement de structures culturelles, évènementiel associé, animation du patrimoine culturel • Coordonner les différents acteurs d'une opération patrimoniale • Contribuer à la conduite d'un projet patrimonial : diagnostiquer, définir, planifier, budgétiser, piloter et évaluer • Maitriser les méthodologies de recherche nécessaires pour l'acquisition des éléments nécessaires à la valorisation du patrimoine	

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

- R91 : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- N81 : Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager

Type d'emplois accessibles :

- Assistant concepteur de tourisme spécialisé
- Accompagnateur de voyages
- Médiateur du patrimoine local et régional, notamment en milieu rural
- Adjoint administratif des différents secteurs de l'activité culturelle et de loisir
- Assistant responsable culturel du patrimoine, des arts visuels et scéniques
- Assistant Chargé de mission au développement culturel
- Assistant de diffusion de produits culturels
- Médiateur culturel
- Chargé de promotion du patrimoine
- Chargé de promotion du tourisme local
- Animateur du patrimoine
- Chargé d'étude et d'inventaire du patrimoine urbain

Code(s) ROME :

- G1102 - Promotion du tourisme local
- K1602 - Gestion de patrimoine culturel
- K1802 - Développement local
- G1202 - Animation d''activités culturelles ou ludiques

Références juridiques des règlementations d'activité :

Voies d'accès

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d’autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Lien avec d’autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d’enseignement supérieur - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

	- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master - Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle - Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle - Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle- - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation…) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018 Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017 Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017 Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017 Université de Guyane, arrêté du : 09/06/2017 Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018 Université de Nîmes, arrêté du : 19/01/2018 Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 22/03/2018 Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015 Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016 Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016 Université Nice , arrêté du : 28/05/2018 Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 30/03/2018 Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes, arrêté du : 03/07/2015 Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017

	CY Cergy Paris Université, arrêté du : 04/06/2020

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 - Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience
Date d'échéance de l'enregistrement	01-01-2024

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Université de Franche-Comté - Besançon
Université de Cergy-Pontoise
Université de Bourgogne - Dijon
Université d'Evry-Val-d'Essonne
Université Grenoble Alpes
Université de Guyane
Université de Limoges
Université Paul Valéry - Montpellier 3
Université de Nimes
Université Rennes 2
Université Jean-Jaures - Toulouse 2
Aix-Marseille Université
Le Mans Université
Université de Picardie Jules Verne - Amiens
Université Nice
Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Fiche au format antérieur au 01/01/2019